# La Chambre d'agriculture de l'Hérault

# au cœur de la valorisation des déchets organiques urbains

TERRES d'aVENIR



Surfood – Systèmes alimentaires urbains durables

Rencontres chercheurs/acteurs de la région urbaine de Montpellier

Agropolis International - 22 octobre 2013



# Produits Résiduaires Organiques

Déchets organiques traités ou non, d'origine urbaine, industrielle, agricole (boues, composts, effluents IAA, effluents d'élevages, etc.)

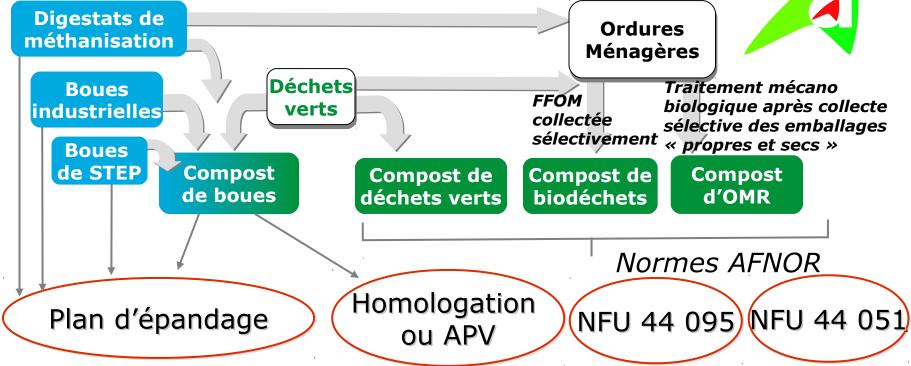
Production annuelle de Produits Résiduaires Organiques en France :

Source	Quantités (10 <sup>6</sup> de tonnes Matières Brutes)
Effluents d'élevage	300
Déchets de cultures et de forêt	77
Boues de STEP	10
Effluents IAA	4
Composts	3,5
Boues papetières	1,4

V. Ferstler, 18 octobre 2011

Valorisation agricole des PRO

estats de Ordures



### Statut « Déchets »

#### Statut « Produits »

- Arrêtés du 8/01/98 (Boues) ; 2/02/98 et 22/04/08 (ICPE) ;
- Responsabilité producteur ;
- Encadrement plus contraignant
- : plan d'épandage et suivi agronomique à la parcelle.

- Normes d'application obligatoire 2004 (44095) et 2006 (44051) ;
- Responsabilité utilisateur ;
- Qualité plus exigeante, pas de plan d'épandage, pas de suivi agronomique.

MESE 34

**Mission Compost 34** 

## Déchets valorisables

Ex : Boues d'épuration urbaines / industrielles

## Produits commercialisables

Ex : Composts de déchets verts, biodéchets, de boues en mélange, etc.

#### Contraintes sur le produit

#### Modérées

Réglementation Loi s<mark>ur L'e</mark>au et/ou Installations Classées pour la Prot<mark>ectio</mark>n de l'Environnement (ICPE)

#### Très lourdes

Normalisation AFNOR / Homologation

### Contraintes sur l'usage en agriculture

#### **Fortes**

**Plan d'épandage** validé par les services de l'État **Contrôle environnemental complet:** traçabilité, contrôle systématique préalable et à posteriori par le préfet (MISE ou DRIRE)

#### Légères

Affichage de la composi<mark>tion</mark> Préconisation de dose d'<mark>utilis</mark>ation

## Responsabilité du fabricant de PRO

# Totale de la production à l'utilisation

Le producteur du déchet en est responsable jusqu'à la parcelle. Il est mis à disposition gratuitement pour les agriculteurs du plan d'épandage (convention).

#### Limitée jusqu'à l'utilisation

Le producteur du prod<mark>uit en es</mark>t responsable jusqu'à sa commercialisation.

L'acheteur est responsab<mark>le d</mark>e son utilisation comme n'importe quel autre produit du commerce.

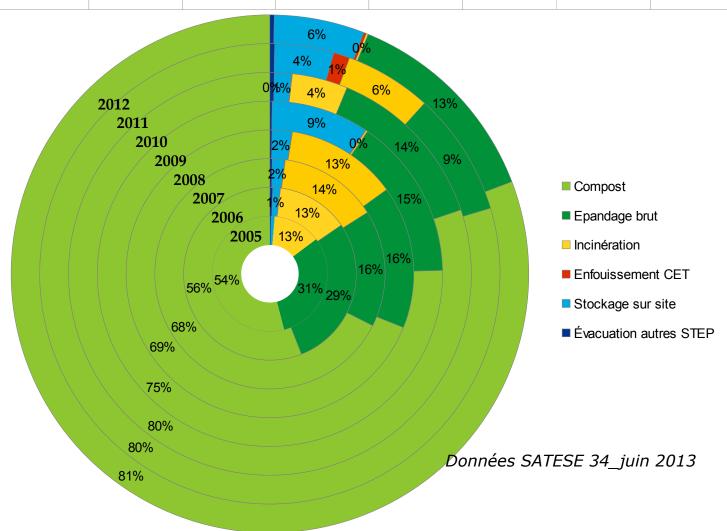




Éléments Traces Métalliques (ETM)	Teneur moyenne Boues de STEP épandues en plan d'épandage en 2010* (g/t MS)	Arrêté 08/01/98	Valeur limite COMPOST - NFU 44 095 « Produits » (g/t MS)
Cadmium	1,3	10	3
Chrome	27,4	1000	120
Cuivre	345,8	1000	300
Mercure	0,9	10	2
Nickel	22,2	200	60
Plomb	43,8	800	180
Zinc	654,3	3000	600
	*Données MESE 34 déc 2011		

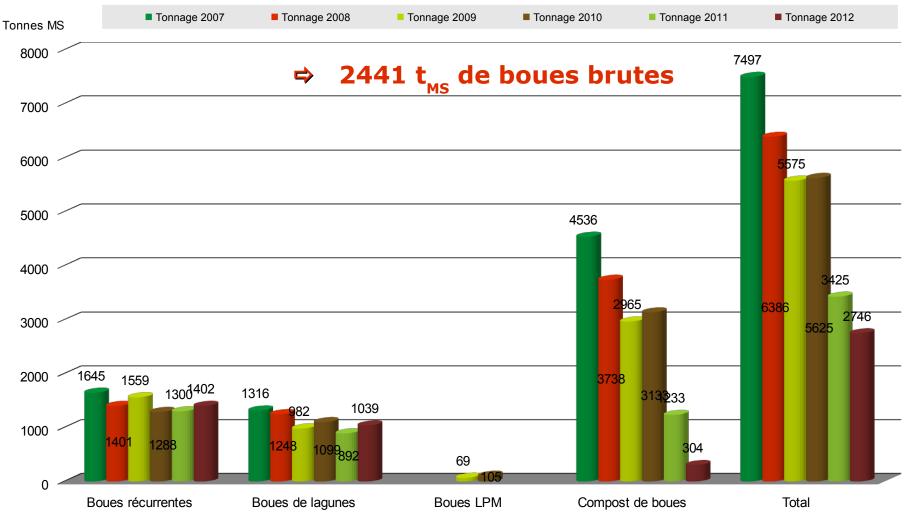
Donnees MESE 34\_dec 2011

SATESE 34	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production annuelle Boues STEP 34 (tMS)	20 401	18 063	18 452	18 189	20 204	18446	17602	18703
Part valorisée en agriculture (%)	85%	85%	84%	85%	90%	94%	88%	94%



# Plan d'épandages 2012

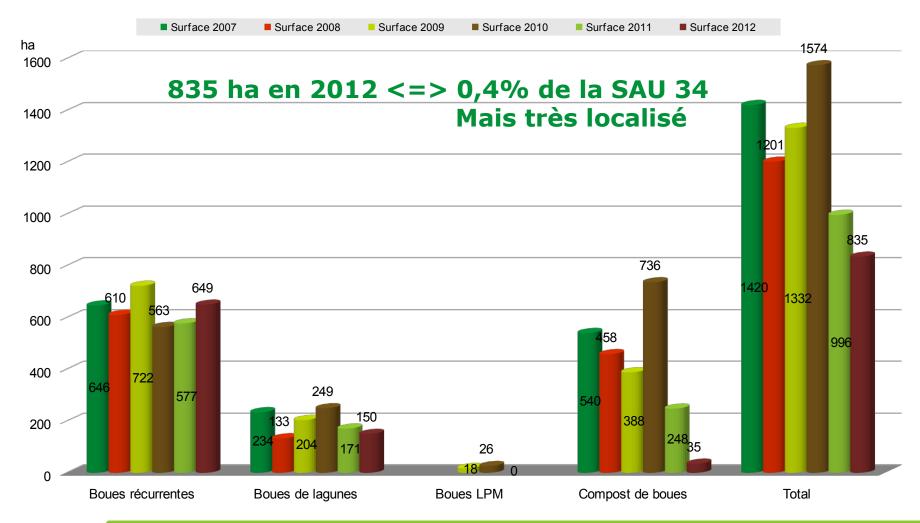




**Surfood – Systèmes alimentaires urbains durables** *Rencontres chercheurs/acteurs de la région urbaine de Montpellier* Agropolis International

## SPE utilisée 2012







# Intérêts agronomiques des

•		
ha	11	
bo	u	C3

	1 <sup>er</sup> décile (% MS)	9 <sup>ème</sup> décile (% MS)	Qté apportée pour 3 t MS/ha	Coefficient de disponibilité	Qté utilisable par la plante	Valeur économique*
Azote	2,3	8,3	69 à 249 kg/ha	40 %	28 à 100 kg/ha	31 à 110 €/ha
Phosphore	2,7	7,6	81 à 228 kg/ha	70 %	57 à 160 kg/ha	57 à 160 €/ha
Potasse	0,2	1	6 à 30 kg/ha	100 %	6 à 30	4 à 19 €/ha

MESE 34, 2011 – Echantillon de 185 analyses. \*valeur économique calculée sur la base de 1.1 € l'unité d'azote, 1 € l'unité de phosphore et 0.62 € l'unité de potasse

- Apport d'éléments fertilisants (N et P)
- Apports d'oligo-éléments
- Apport de MO faible
- ⇒ Engrais organiques

Moyennes 2012	N (%MS)	P (%MS)
Boues continues	6,14	4,75
Boues de lagunes	1,75	3,3
Compost	1,84	1,96



### **Production de composts urbains :**

- boues + DV : 50 000 t

- biodéchets + DV : 7400 t (+ 53 000 t à venir)

- Déchets verts : 63 220 t traitées



# Quels composts pour quels



## besoins?...

## Pourquoi?

Effets recherchés : nutrition, stabilité, structure, rétention en eau, etc

## Quoi?

Réglementation : normes, cahiers des charges

Qualité : intérêts agronomiques & innocuité

⇒ Analyses du compost



#### Où?

Quels sites de production?

# Quelle dose?

#### **Comment?**

Conditions: prix, livraison, matériel

Réglementation : conditionalité

## **Quand?**

Dates d'apport (selon objectifs, disponibilité, etc.)

# ...et dans quelles conditions?

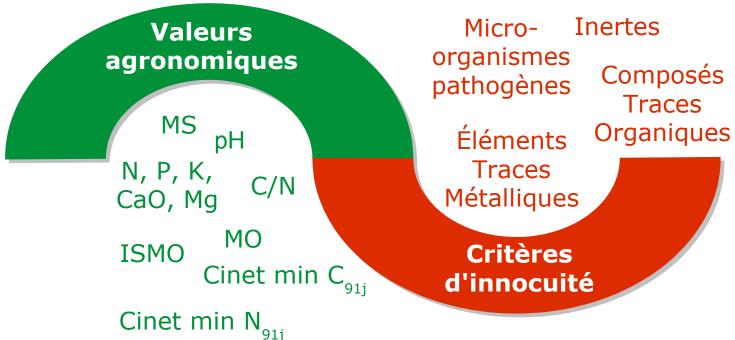
**Surfood – Systèmes alimentaires urbains durables** Rencontres chercheurs/acteurs de la région urbaine de Montpellier Agropolis International





Surveiller les critères analytiques réglementaires :

NFU 44051; NFU 44095; etc....





J...Et apprendre à les décrypter

# Guide des produits

organiques utilisables en LR



Synthèse bibliographique

Catalogue Produits Résiduaires Organiques

#### Compost de boues / écorces

Répultats de 3 analyses fournies par le groducteur. Analyses réalisées en 2009 à 2010.



Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
a'un amendement organique (60)	☐ Norme NF B42-001 sengrals organiques	· Plateforme de compostage réalisant du compost
d'un engrais organique (90)	☐ Norme NF U46-051 «△D hars compast de MI△TE»	NF U44-095 100 % normé en 2010 avec
a'un gradult mbta (AD+SD)	Norme NF U44-095 ecompost de boues ou MILITES	interdiction d'usage en marelchage.  - Produit réservé à l'usage de la commune de Fant-Romeu.  - Produit à teneur mayenne en ghasghare ; à grandre en compte dans le calcul de la dase.

#### Producteur:

Lvonnalse des Eaux Route Via 66 120 Font-Romeu Tel: 04.68.11.74.51 Contact : Mmc FOURES

du phosphore.

#### Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 2 à 12 mois composé de boues de station d'épuration (70 % tonnage MB), décorces (20% tonnage MB) et de refus de criblage (10% tonnage MB).

Procédé : mélange des produits et mise en andains. Phase de fermentation de 3 à 4 semaines avec sération forcée (injection d'air depuis le soi). Phase de maturation de 1 à 11 mois selon l'âge du compost sans retournement. Oriblege en maille 0-30 mm. Suivi des températures per sondes pendant la phase de fermentation.

Cranulometrie: 70 % du produit passe à la maille de 6 mm. Conditionnement: yrac.

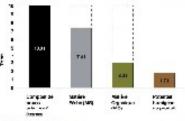
#### L'essentiel - A retenir :

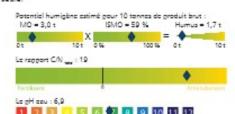
- Petite quantité de production inférieure à 500 t/an.
- · Amendement organique à bonne stabilité et avant un potentiel humigene moyen.
- Tenir compte des cahiers des charges aval avant utilisation cailloux). de ce produit.
- NF U44-095 en 2010 soit 0 % soumis à plan dépandage. Teneurs en éléments NPK moyennes avec prédominance brut).
- «Faible contribution à la nutrition azotée de la plante Teneurs assez élevées en Cuivre, Nickel et Arsenic. l'année de l'apport.

- · Privilégier un épandeur équipé d'une table dépandage ou d'une guillotine avec poussoir.
- Inertes : conformes à la NF LI44-095. Teneurs en inertes totaux > 20 % de la MS (forte proportion de
- · Agents pathogènes : conformes à la NF U44-095 - 100 % de la production de la plate-forme est normée avec interdiction d'apport en maraîchage (analyses non réalisées ou non-conformes dans 25 g de produit
  - Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-095.
  - Micro-polluants organiques: conformes à la NF U44-095.

#### Caractéristiques agronomiques :

La guantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.





10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P,O,	K <sub>2</sub> O	MgO	C=O
Apport total on unité ou kg/ha	83 kg/ha	3 kg/ha	111 kg/ha	48 kp/ha	67 kg/hc	309 kg/hs
Nambre d'unités getentiellement disponibles dés la 1 <sup>th</sup> année	3 kg/hs	3 kg/ha	85 kg/he	48 kp/ha	67 kg/ha	309 kg/ha
Nombro d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	80 kg/ha	0 kg/ha	26 kg/ha	0 kg/ha	û kp/ha	0 kg/ha

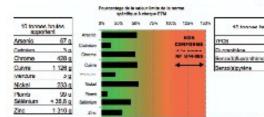
Coefficienta d'équivalence engreis : N\_\_\_\_: 0,03

basă cur l'amalysa.

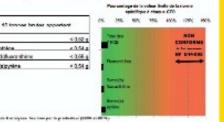
P.O.: 0,77 basó sur bibliographio ch. à tomo f K\_O, MgO, CaO: 1 nar convertion

#### Critères d'innocuité du produit :

#### ciements traces metalliques (c IM) : Analyse obligatoire



#### wicro-poliuants organiques (CTO): Analyse ourgainire





#### Notre exemple :

Le tableau cirdessous ne donne qu'un exemple choisi à gartir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses effichées ne sont en aucun cas des conseils universals. La dese indiquée est valable pour des conditions d'amplei précises. Veilles à adapter votre doss d'aggort avec les aides aux calculs du chagitre 8 du tame I.

«La dese avec objectif oredressement» est calculée pour remonter le taux de MO de soulement 0,1 % (pu 1 %) , compenser les gertes en humas et tenir compte des restitutions en humas des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte. »La dosci avec objectif contretion» est calculée gour un sol dont le teux de MO est à l'aptimal pour le culture et le sol considérés. La dose d'aggert sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, gendant 2 à 5 ans

on fonction du contexte. »Le dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (ennuels et sur 10 ans) à respecter réplementairement

Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Familia culturale		Dojecti	Exemple de dose	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, complèments Cf chaptire 7		
	Expère		d'apport		Table épandage	Poussoir et guitotne	
Vitiguiture	Vigne hors	Redressement avant plantation	27 t/ha/Sans	Culvre	Consellé	Consellé	
VISCUILLE	ADC	Entretien / vigne en glace	8 tha/Zana		Consellé.	Consellé	
Grandes	Bié dur	Redressement	25 t/ha/Zena	Culvre	Consellé	Consellé	
cultures	Tournead	Entretien	9 tha/Zana	-	Consellé	Consellé	
	Pommler	Redressement avant plantation	27 t/ha/Sana	Culvre	Consellé	Consellé	
		Entretien/verger en glace	22 t/ha/2ana		Consellé	Consellé	
Arboriculture	Pächer	Redressement avant plantation	27 t/ha/Sana	Culvre	Consellé .	Consellé	
		Entretien/verger en glace	22 t/ha/2ero		Conseillé	Consellé	
	Melon						
Maralchage	Artichaut	Interdiction d'apport en r		es des agents ; conformes.	gathogénes non réalisée	sa dana 25 g	
Prairies		Entretien	26 t/ha/Dana	Culvre	Consellé	Consell4	

Attention ! Apport important de phosphore (P.O.). Veillez à adapter ces doses en prenant en compte les résultats de votre analyse de sol et les besoins de vos cultures.

Como fiche no nobe

Raisonner l'apport d'un produit organique (Tome 1, chapitre 8)





## Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux 34

Production	Boues de STEP	OMR	Biodéchets	Déchets Verts
Réelle 2010	20 000 tMS	364 073 t	10 850 t	73 130 t
Estimation 2025	38 600 tMS	510 000 t	27 600 t	82 700 t
	Extension des surfaces limitée => NFU 44095	<ul><li>? Tri-</li><li>Compostage</li><li>/Méthanisation ?</li><li>↗ Tri à la source</li></ul>		<ul><li>↗ Co-</li><li>compostage</li><li>౫ Compostage</li><li>à la ferme</li></ul>

#### Exportation hors 34:

- boues: 8800 tMS

- 25 % gisement DV

Partenariats Collectivités – Agriculteurs

